



# Contrat de Ville 2015-2020

## BREST MÉTROPOLE

# Appel à projets 2019



## Contexte

---

Signé en juillet 2015, le contrat de ville 2015- 2020 du territoire de Brest métropole doit permettre d’agir ensemble pour plus d’égalité sociale et territoriale, au service de la qualité de vie pour tous les habitantes et habitants et du vivre ensemble.

Le contrat de ville est un projet de territoire qui concerne l’ensemble de la métropole, mais il vise particulièrement la qualité de vie et l’intégration urbaine des quartiers populaires et de leurs habitant.e.s.

Le Contrat de Ville a été signé par 19 partenaires : l’Etat, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Brest métropole, le Tribunal de grande instance de Brest, l’Education Nationale, la Caisse d’allocations familiales du Finistère, Brest métropole habitat, Pôle Emploi, l’Agence régionale de santé de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Brest, la ville de Bohars, la ville de Guilers, la ville de Gouesnou, la ville de Guipavas, la ville de Plouzané, la ville de Plougastel-Daoulas, la ville du Relecq-Kerhuon.

Ces 19 signataires du contrat de ville cherchent :

- à renforcer la mise en cohérence de leurs politiques pour un développement du territoire solidaire, à optimiser et mutualiser leurs moyens sur des objectifs communs.
- à impulser et accompagner les innovations sociales, particulièrement dans le domaine de l’implication citoyenne et du pouvoir d’agir.

Le Contrat de Ville se structure autour de 7 ambitions qui touchent tous les domaines de la vie dans la cité, et cherche à mobiliser les responsabilités de chacun, individuelles et collectives sur :

- la cohésion sociale : éducation, animation et le vivre ensemble, accès aux droits, santé et bien-être
- le développement de l’activité économique et de l’emploi
- le cadre de vie et le renouvellement urbain

Trois principes fondamentaux ont été définis, ils doivent irriguer toutes les actions développées dans le cadre du Contrat de Ville :

- la participation des habitantes et habitants, les initiatives citoyennes, les innovations et la co-production
- la lutte pour l’égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations
- le développement de la ville numérique et des nouveaux usages

La version intégrale du Contrat de Ville est consultable en ligne sur le site Brest.fr à l’adresse suivante :

<https://www.brest.fr/vivre-ensemble/construire-une-ville-solidaire/le-contrat-de-ville-de-brest-metropole-1828.html>

## **Le soutien financier dans le cadre du Contrat de Ville**

---

Des moyens spécifiques sont attribués au Contrat de Ville afin d'apporter un soutien aux initiatives locales.

Une enveloppe annuelle est financée par l'Etat, Brest métropole, la Ville de Brest, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Elle s'élève à hauteur d'environ 700 000 euros.

Pour la programmation 2019, les partenaires financeurs souhaitent orienter la programmation prioritairement autour :

- Des **3 principes fondamentaux/transversaux du Contrat de Ville**
- Des **objectifs prioritaires affichés dans la feuille de route**, qui devront orienter l'action collective pour une période de deux ans. (cf. objectifs prioritaires 2018-2019 dans le tableau ci-dessous)
- Des **objectifs prioritaires pour chaque quartier politique de la ville ou quartier de veille** identifiés dans les projets de cohésion sociale (cf. détails ci-dessous)

Ainsi les porteurs de projets sont invités à développer des projets répondant à au moins un de ces axes.

## Les priorités pour 2019

---

A travers l'appel à projets, les partenaires du Contrat de Ville souhaitent affirmer le rôle d'impulsion et d'innovation de la Politique de la Ville.

Il est nécessaire d'assurer une logique de complémentarité avec les crédits de droit commun, afin d'avoir une programmation qui laisse une large place aux actions nouvelles, innovantes et participatives.

Les 3 principes fondamentaux
<ul style="list-style-type: none"><li>• la participation des habitantes et habitants, les initiatives citoyennes, les innovations et la co-production</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• le développement de la ville numérique et des nouveaux usages</li></ul>

Les objectifs prioritaires de la feuille de route
<b>Favoriser l'implication et la participation de tou.te.s</b>
<b>Axe ou ambition en lien :</b> Participation des habitant.e.s et pouvoir d'agir
<b>Constats – Problématique :</b> Le bilan à mi-parcours : la mobilisation des publics en amont et le maintien dans l'action sont une difficulté pointée par tou.te.s les acteur.rice.s et également par les commissions quartier. Il y a un enjeu fondamental à mobiliser les habitant.e.s des quartiers autour de leur pouvoir d'agir.  Certains dispositifs peinent à toucher les publics qui étaient visés et ce sont souvent les mêmes publics que l'on voit sur les actions/projets et dans les commissions quartier / Conseil citoyen  Il existe un enjeu autour de la participation de publics ou d'habitant.e.s « invisibles », exclus ou éloignés des dispositifs de participation, de la vie citoyenne et des espaces de vie sociale. Certains facteurs de fragilité sont connus : personnes âgées isolées, familles monoparentales, jeunes en situation de décrochage, personnes en souffrance psychique, ...  Un travail d'identification des freins est à mener afin de mieux adapter les formes de mise en lien.
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les commissions quartier et inter-quartiers accueillent durablement de nouveaux participant.e.s</li><li>• Les propositions, les espaces et supports de participation et d'implication des habitant.e.s sont diversifiés et permettent de mobiliser les publics éloignés</li><li>• L'enveloppe dédiée au Fonds de soutien aux actions citoyennes est consommée</li><li>• La place et la parole des habitant.e.s dans tous les lieux et espaces de participation citoyenne sont renforcées</li></ul>

## **Développer des actions concrètes pour la jeunesse au service de l'emploi des jeunes et lutter contre le décrochage**

### **Axe ou ambition en lien :**

Contribuer à la dynamique de l'économie locale dans toutes ses dimensions, à l'accessibilité du marché de l'emploi et au développement des compétences

### **Constats – Problématique :**

De nombreux jeunes sont sans solution dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Des dispositifs existants ne sont pas saisis par les jeunes eux-mêmes. Ils sont l'objet de pratiques discriminantes liées à l'origine et ou à leur résidence.

Plus que de l'accompagnement des jeunes, ce sont des actions concrètes qu'il importe de créer et de mettre en œuvre pour accueillir plus de jeunes en situation de décrochage sur les quartiers.

Il convient de concevoir des propositions en proximité, adaptées et mobilisables rapidement au service des jeunes en décrochage.

Réduire les effets des discriminations (Origine, lieu de résidence) dont les jeunes sont victimes suppose la mobilisation de tou.te.s.

### **Résultats attendus :**

- Plus de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont accueillis dans les dispositifs existants.
- De nouvelles réponses en proximité sont développées. De nouvelles ressources sont mobilisées complémentairement à l'engagement des professionnels et des institutions.
- Une organisation de suivi et d'accompagnement des jeunes est efficiente sur chaque quartier

## **Réduire le non recours aux droits et aux services**

**Thématique :** Accès aux droits

### **Constats – Problématique :**

- Le manque d'information et de connaissance des droits et services
- Complexité des démarches notamment dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives
- Des personnes découragées, qui abandonnent leurs démarches (« le ras le bol »), ou qui ne s'autorisent pas à demander
- Un manque d'adaptation des services aux profils /situations particulières, complexes ou « hors cases » pouvant conduire au renoncement ou à des discriminations
- Des quartiers différemment dotés en termes de médiation de proximité

**Résultats attendus :**

- - L'animation d'une réflexion avec les premier.e.s concerné.e.s (pourquoi ? quoi faire ?) pour mieux identifier les leviers d'actions
- - Des actions de médiation sont déclinées sur chacun des quartiers Politique de la Ville
- -Des actions nouvelles ou expérimentales ont été mises en œuvre pour informer, orienter et accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits et aux services
- - Des actions de prévention des discriminations directes et indirectes sont développées par des structures associatives et institutionnelles

N.B : un quatrième objectif vient compléter la feuille de route intitulé « *Créer un laboratoire pour inventer collectivement des réponses nouvelles à des problématiques complexes* ». S'agissant d'un objectif de moyen ou de méthode (et non d'un objectif visant un public), celui-ci n'apparaît pas dans l'appel à projet.

Les objectifs prioritaires par quartier	
Territoires d'action	Thématiques et objectifs
<b>Bellevue</b> (Secteurs de Quizac, Kerhallet, Kergoat ouest, Kergoat est, Kerbernier et le Bergot)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'attractivité du quartier</li><li>• Développer des actions partenariales autour des freins à l'insertion identifiés</li><li>• Affiner la connaissance des problématiques de santé repérées par les acteurs</li></ul>
<b>Europe</b> (Secteurs de Pontanezen, Kerbernard et de Pen Ar Creach)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie et à l'emploi</li><li>• Lutter contre les stéréotypes et les préjugés de tout type</li><li>• Lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être et l'estime de soi.</li></ul>
<b>Lambézellec</b> (Secteurs de Lambézellec bourg, de Keredern et Kerinou)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre l'isolement social</li><li>• Développer des actions partenariales permettant une approche globale dans l'accompagnement des personnes rencontrant des problématiques d'insertion (insertion sociale et professionnelle, éducation...)</li><li>• Lutter contre les stéréotypes et les préjugés de tout type</li></ul>
<b>Quatre Moulins</b> (Secteurs de Quéilverzan, Recouvrance-Pontaniou et Kerangoff)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'accompagnement social et les conditions de vie à partir du logement</li><li>• Aider les personnes à valoriser leur parcours et leurs compétences (insertion- emploi)</li><li>• Lutter contre l'isolement en favorisant le bien-être, la convivialité...</li></ul>
<b>Saint Pierre</b> (Secteurs de Kerourien- Valy-Hir et de Kerargaouyat)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'accès à l'emploi des habitant.e.s</li><li>• Favoriser les différentes formes de participation des habitant.e.s</li><li>• Faciliter le rôle éducatif des parents</li></ul>

Pour plus de précisions concernant les objectifs par quartier, vous pouvez contacter la chargée de mission référente. Vous trouverez la liste des contacts en fin de document.

## Qui peut répondre ?

---

Les porteurs de projets concernés peuvent être :

- Des associations et des équipements de quartier
- Des services ou établissements publics
- Des collectifs d'habitantes et habitants

## Comment et à quoi les aides sont affectées ?

---

Pour la programmation 2019 du Contrat de Ville, les partenaires ont précisé des axes prioritaires dans lesquels ils invitent les porteurs de projets à inscrire leurs dossiers. (cf. page 4-5-6)  
C'est à la lecture de ces priorités que seront analysées les demandes de financement transmises.

Le caractère innovant et intégré des projets sera également une des clés d'analyse.

## Comment constituer un dossier de demande de subvention ?

---

### Calendrier de l'appel à projet

Cet appel à projet s'inscrit dans le calendrier annuel de mise en œuvre et de suivi des actions du Contrat de Ville.

Ainsi, pour l'année 2019 l'attribution des crédits sera faite en deux tranches :

- **Une première tranche** pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossier **jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> février inclus**, pour une décision rendue **mi-mars**.
- **Une deuxième tranche** pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossier **jusqu'au vendredi 9 août inclus**, pour une décision **mi-septembre**.

### **Démarche à suivre pour déposer un dossier**

Télécharger le dossier Cerfa Contrat de Ville de Brest métropole sur le site Brest.fr (rubrique Contrat de Ville) ou sur demande par courriel à [dsu@brest-metropole.fr](mailto:dsu@brest-metropole.fr).

Transmettre le dossier complété et signé par courrier à M. Le Président de Brest métropole, 24 rue Coat ar Gueven, CS 73826, 29238 BREST Cedex 2 et par courriel à [dsu@brest-metropole.fr](mailto:dsu@brest-metropole.fr)

### Examen des dossiers de demande de subvention

Pour être instruit, un dossier doit être complet et envoyé avant les dates butoirs indiquées ci-dessus.

Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'un financement doivent, pour prétendre à de nouvelles aides, être à jour dans la production des différentes pièces justificatives liée à l'utilisation de la subvention allouée.

Le Comité exécutif partenarial, composé des élus et représentants des partenaires financeurs et d'habitant.e.s membres des commissions quartiers, instruit les demandes.

## Liste des contacts

Les référent.e.s quartiers se tiennent à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention
- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein du réseau des partenaires et les acteurs locaux
- Vous aider à identifier des pistes de financements

<b>Brest métropole – Mission Développement Social Urbain</b>	<b>Loïc Frenay</b> <i>Responsable du DSU</i> <a href="mailto:loic.frenay@brest-metropole.fr">loic.frenay@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 12  <b>Nicole Bronnec</b> <i>Coordinatrice Gestion</i> <a href="mailto:nicole.bronnec@brest-metropole.fr">nicole.bronnec@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 10
<b>Quartiers de Lambézellec / Brest centre / Saint Marc</b>	<b>Elodie Bouliou</b> <i>Chargée de mission quartier</i> <a href="mailto:elodie.bouliou@brest-metropole.fr">elodie.bouliou@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 13
<b>Quartier de l'Europe</b>	<b>Emmanuelle Benard</b> <i>Chargée de mission quartier</i> <a href="mailto:emmanuelle.benard@brest-metropole.fr">emmanuelle.benard@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 15
<b>Quartiers des Quatre Moulins et de Saint Pierre</b>	<b>Armelle Labadie-Ouedraogo</b> <i>Chargée de mission quartier</i> <a href="mailto:armelle.labadie-ouedragogo@brest-metropole.fr">armelle.labadie-ouedragogo@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 11
<b>Quartiers de Bellevue</b>	<b>Emmi Leclerc</b> <i>Chargée d'études</i> <a href="mailto:emmi.leclerc@brest-metropole.fr">emmi.leclerc@brest-metropole.fr</a> 02 98 34 67 16



